

## Le Comité de la Charte agréé l'association Entrepreneurs du Monde

Le Comité de la Charte du Don en Confiance a octroyé son agrément à l'association Entrepreneurs du Monde.

Tout comme les 60 associations déjà agréées, Entrepreneurs du Monde s'engage à respecter la charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles. *« Je suis sûr que la démarche de rigueur et de transparence d'Entrepreneurs du Monde séduira le public et les donateurs. Nous constatons d'ailleurs que de plus en plus d'organisations nous contactent pour solliciter notre agrément »* se félicite Michel Soublin, Président du Comité de la Charte.

Pour consulter la liste des 61 organisations qui sont agréées :

[www.comitecharte.org/ewb\\_pages/o/organisations\\_Liste\\_simple.php](http://www.comitecharte.org/ewb_pages/o/organisations_Liste_simple.php)

### Entrepreneurs du Monde

Entrepreneurs du Monde intervient dans les pays en voie de développement pour permettre aux familles les plus pauvres de développer une petite activité économique en leur ouvrant un accès à :

- des microcrédits pour développer cette activité rémunératrice,
- une épargne pour faire face aux imprévus et assurer les projets à long terme,
- des formations adaptées pour favoriser leur prise d'autonomie,
- un suivi individualisé pour assurer l'impact de l'action sur la famille,
- de plus en plus, des moyens de démarrer une activité économique à valeur sociale (vente de spiruline, fabrication de réchauds à gaz, construction de maisons adaptées).

Actuellement, Entrepreneurs du Monde soutient des agences de prêt aux Philippines, au Cambodge, au Vietnam, en Birmanie, en Inde, au Bénin, au Ghana, au Burkina Faso et en Haïti.

[www.entrepreneursdumonde.org](http://www.entrepreneursdumonde.org)

### Le rôle du Comité de la Charte :

Le Comité de la charte du don en confiance est un organisme privé d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa vocation est de promouvoir une plus grande rigueur pour permettre le «don en confiance», à travers l'agrément qu'il accorde en toute indépendance à certaines de ces organisations. Il a pour objet d'assurer la confiance des donateurs et d'œuvrer dans leur intérêt en élaborant des bonnes pratiques et en contrôlant l'application.

Depuis 1989, le Comité donne son agrément à des organisations qui y adhèrent volontairement et s'engagent solennellement non seulement à respecter la Charte de Déontologie mais aussi à se soumettre à un contrôle continu.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

[www.comitecharte.org](http://www.comitecharte.org)

**Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :**

2



**Service de Presse :** Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi\* // 01 53 36 35 02/03 // 06 22 78 71 38 // [mpc.servicepresse@gmail.com](mailto:mpc.servicepresse@gmail.com) ou  
01 71 52 10 30 - \* se prononce Jikessi